



ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

LES HORAIRES SCOLAIRE

Ecole maternelle et élémentaire

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil du matin	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Accueil du soir	
Mardi	Accueil du matin	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Accueil du soir	
Jeudi	Accueil du matin	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Accueil du soir	
Vendredi	Accueil du matin	Classe	Restauration scolaire	Classe	Etude / Accueil du soir	

L'accueil du matin, du soir et la restauration scolaire nécessitent **une inscription obligatoire** uniquement auprès du service scolaire de la Mairie.

L'ACCUEIL DU MATIN

Ecole maternelle et élémentaire

- **7h30 – 8h30** : Accueil encadré par des animateurs pour les enfants **inscrits** à l'accueil du matin
- **8h30** : Ouverture des grilles de l'école



Mairie de Fontenay le Vicomte

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Ecole maternelle et élémentaire

Service proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30, sur inscription auprès du service scolaire de la Mairie.

L'ACCUEIL DU SOIR

Ecole maternelle et élémentaire

- **16h30 – 18h30** : Accueil encadré par des animateurs pour les enfants **inscrits** à l'accueil du soir
- **18h30** : Fermeture des grilles de l'école

Pour l'accueil du soir, la Mairie fournit un goûter aux enfants.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Ecole maternelle et élémentaire

Le quotient familial

Votre tranche de Quotient Familial (QF) est déterminée chaque année à partir des documents fournis, à savoir :

- ✓ Le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- ✓ La copie du livret de famille

Chaque service périscolaire est facturé selon le QF.

Une facture est éditée chaque début de mois pour le mois écoulé. Les factures sont visibles sur votre espace personnel sur le « portail familles » via le site internet <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFontenayLeVicomte/accueil>) ou depuis le site internet de la commune <https://www.fontenaylevicomte.fr>